

Introduction

Dans le cadre de nos efforts continus pour soutenir les Membres dans la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne relative à la déforestation (RDUE), à la suite de notre première enquête en novembre 2023, la Directrice exécutive voudrait vous inviter à répondre à cette enquête de suivi. Vos aperçus et vos expériences nous aideront à comprendre l'ampleur des progrès du secteur du café dans sa préparation pour le RDUE. De plus, votre rétroaction nous permettra de continuer notre travail de plaidoyer tout en offrant plus de soutien aux Membres lorsque l'industrie se prépare pour l'entrée en vigueur totale du RDUE.

Vous aurez besoin d'approximativement 15 minutes pour compléter l'enquête. Les informations seront traitées comme confidentielles et de manière agrégée dans le but d'obtenir des éclaircissements sur l'état de la mise en œuvre du RDUE. Veuillez noter que chaque point de contact doit compléter seulement une enquête.

Instructions :

Pour commencer l'enquête, veuillez cliquer sur "Suivant" ci-dessous. Vous pouvez interrompre et reprendre l'enquête à tout moment avant de la soumettre, à condition d'utiliser le même appareil. Vous pouvez également réviser les réponses déjà fournies autant de fois que vous le souhaitez jusqu'à ce que vous soumettiez l'enquête. Si vous souhaitez rejeter les réponses d'une page particulière, cliquez sur "Quitter".

Partie A - Informations relatives au participant

* 1. Nom de votre organisation

* 2. Pour quel pays saisissez-vous des informations ?/ Où se trouve le siège de votre organisation ?

* 3. Veuillez sélectionner le groupe que vous représentez

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

Partie B - Préparation pour se conformer à/mettre en œuvre le RDUE

* 4. Veuillez indiquer ci-dessous le niveau de difficulté pour votre organisation à soutenir (ou à démontrer, dans le cas des opérateurs dans l'UE) sa conformité aux processus du Règlement avant la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024.

	Pas difficile	Un peu difficile	Difficile	Très difficile
Enregistrer les exploitations et identifier la géolocalisation/le polygone (article 9)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Payer pour les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détenir les données collectées via les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Collecter les informations sur les lois nationales pertinentes (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le respect des lois nationales au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque lié à la conformité aux lois nationales au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Envoyer des informations à l'autorité compétente concernée dans les pays européens importateurs (art. 4)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vérifier la conformité (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez indiquer d'autres commentaires sur les difficultés rencontrées

* 5. Avez-vous un système de registre pour les caféiculteurs ?

- Non
- Oui (veuillez préciser le nombre de caféiculteurs enregistrés - uniquement des nombres entiers, s'il vous plait)

* 6. Quel pourcentage des plantations de café dans votre pays ou dans votre chaîne logistique sont cartographiées avec des polygones de géolocalisation disponibles (%)? (Veuillez indiquer un nombre entre 0 et 100)

- 0 %
- 50-80 %
- 1-19 %
- Plus de 80 %
- 20-49 %

7. Avez-vous une ou plusieurs questions techniques qui restent sans réponse (pas de réponse dans le texte du règlement ou dans le document de la FAQ - le règlement complet est disponible en suivant ce [lien](#)). Veuillez indiquer le degré de clarté que vous attribuez à chacun des articles du RDUE énumérés ci-dessous.

	Pas clair	Partiellement clair	Clair
Article 1 : Objet et champ d'application (p. L 150/219)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 2 : Définitions (p. L 150/220)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 3 : Interdiction (p. L 150/222)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 4 : Obligations incombant aux opérateurs (p. L 150/222)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 5 : Obligations incombant aux commerçants (p. L 150/223)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 6 : Mandataires (p. L 150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 7 : Mise sur le marché par des opérateurs établis dans des pays tiers (p. L 150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 8 : Diligence raisonnée (p. L150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 9 : Exigences	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

en matière d'informations (p. L 150/225)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 10 : Évaluation du risque (p. L 150/225)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 11 : Atténuation du risque (p. L 150/226)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 12 : Établissement et maintenance des systèmes de diligence raisonnée, production de rapports et tenue de registres (p. L 150/227)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 13 : Diligence raisonnée simplifiée (p. L 150/228)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 14 : Autorités compétentes (p. L 150/228)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 15 : Assistance technique, conseils et échange d'informations (p. L 150/228)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 16: Obligation d'effectuer des contrôles (p. L 150/229)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 17 : Produits en cause qui nécessitent une action immédiate (p. L 150/230)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 18 : Contrôle des opérateurs et des commerçants qui ne sont pas des PME (p. L 150/231)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 19 : Contrôle des commerçants qui sont des PME (p. L 150/231)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 20 : Recouvrement des frais par les autorités compétentes (p. L 150/231)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 21:			

Coopération et échange d'informations (p. L 150/231)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 22 : Communication d'informations (p. L 150/232)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 23 : Mesures provisoires (p. L 150/232)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 24 : Mesures correctives en cas de non-conformité (p. L150/233)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 25 : Sanctions (p. L 150/233)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 26 : Contrôles (p. L 150/234)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 27 : Coopération et échange d'informations entre les autorités (p. L 150/235)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 28 : Interface électronique (p. L 150/236)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 29 : Évaluation des pays (p. L 150/236)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 30 : Coopération avec les pays tiers (p. L 150/238)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 31 : Préoccupations étayées émanant de personnes physiques ou morales (p. L 150/238)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 32 : Accès à la justice (p. L 150/239)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 33 : Système d'information (p. L 150/239)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 34 : Réexamen (p. L 150/240)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 35 : Exercice de la délégation (p. L 150/241)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Article 36 : Comité
(p. L 150/241)

Article 37 :
Abrogation (p. L
150/242)

Article 38 : Entrée
en vigueur et date
d'application (p. L
150/242)

Veillez soumettre vos questions pour les articles indiqués comme n'étant pas clairs ou seulement partiellement clairs et préciser à quel article se réfère la question:

* 8. Veuillez sélectionner à nouveau le groupe que vous représentez

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

GOVERNEMENT / INSTITUTION GOUVERNEMENTALE
Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

* 9. Participez-vous à une initiative internationale visant à faciliter le respect de la mise en œuvre du RDUE ? Si oui, veuillez préciser.

Non

Oui (veuillez préciser)

* 10. Êtes-vous en mesure de collecter et de mettre à la disposition du public les législations nationales pertinentes qui font partie des obligations en vertu de l'article 2- définition 40, ou prévoyez-vous de le faire ?

- Non
- Je ne suis pas sûr(e)
- Oui (veuillez préciser)

* 11.

ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

- J'ai complété l'enquête.

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

SECTEUR PRIVÉ LOCAL (PAYS PRODUCTEURS) **Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité**

* 12. Quelle part de vos ventes de café le marché de l'UE représente-t-il (%) ?

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 5 % | <input type="radio"/> 41-60 % |
| <input type="radio"/> 5-20 % | <input type="radio"/> 61-80 % |
| <input type="radio"/> 21-40 % | <input type="radio"/> 81-100 % |

Veuillez indiquer le pourcentage exact, le cas échéant

* 13. À votre avis, quelle est la probabilité pour que l'industrie du café dans votre pays soit prête à se conformer au RDUE d'ici la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024 ?

- Déjà prête
- Devrait être prête à la date limite
- Devrait être prête après la date limite
- Autre (veuillez préciser)

* 14. Quelle est la probabilité pour que vous arrêtiez ou réduisiez la mise sur le marché de l'UE de café ? (1= pas du tout probable - 10= extrêmement probable)

- | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| <input type="radio"/> |

* 15. Prévoyez-vous de séparer les cultures entre les marchés de l'UE et les autres marchés ?

- Oui
- Non

* 16.

ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

- J'ai complété l'enquête.

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

SECTEUR PRIVÉ INTERNATIONAL Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

* 17. Quel pourcentage de vos ventes de café le marché de l'UE représente-t-il (%)?

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 5 % | <input type="radio"/> 41-60 % |
| <input type="radio"/> 5-20 % | <input type="radio"/> 61-80 % |
| <input type="radio"/> 21-40 % | <input type="radio"/> 81-100 % |

Veuillez indiquer le pourcentage exact, le cas échéant

* 18. Dans combien de pays vous approvisionnez-vous en café qui est ensuite vendu sur le marché de l'UE ?

- 1
- 2-5
- 6-10
- Plus de 10

* 19. Selon vous, de tous les pays dans lesquels vous vous approvisionnez en café pour l'exportation vers l'UE, quel est le taux (%) de pays dont l'industrie du café:

Veillez saisir un nombre (aucune décimale ne sera acceptée). La somme de toutes les réponses doit être égale à 100.

Est prête =

Devrait être prête à la date limite =

Devrait être prête après la date limite =

Est peu susceptible d'être prête avant plusieurs années =

* 20. Prévoyez-vous de séparer les cultures entre les marchés de l'UE et les autres marchés?

- Oui
- Non

* 21. Quelle est la probabilité pour que vous arrêtiez ou réduisiez la mise sur le marché de l'UE de café ? (1=pas du tout probable - 10=extrêmement probable)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

* 22. Quelle est la probabilité que vous arrêtiez d'acheter du café dans les pays dans lesquels vous vous approvisionnez en café pour l'exportation vers l'UE? (1=pas du tout probable - 10=extrêmement probable)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

* 23. Dans combien de pays êtes-vous susceptible de cesser de vous approvisionner en café pour vos exportations vers l'UE ?

- Aucun
- 1
- 2-5
- 6-10
- Plus de 10

* 24.

ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

J'ai complété l'enquête.

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

* 25. Savez-vous quel pourcentage (%) de votre café est vendu sur le marché de l'UE et si oui, quel est-il?

- Non
 Oui (veuillez préciser %)

* 26. À votre avis, quelle est la probabilité pour que l'industrie du café dans votre pays soit prête à se conformer au RDUE d'ici la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024 ?

- Déjà prête
 Devrait être prête à la date limite
 Devrait être prête après la date limite
 Peu susceptible d'être prête avant plusieurs années

* 27.

ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

J'ai complété l'enquête.

Enquête de suivi de l'OIC sur l'état de préparation pour le RDUE

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

* 28. Savez-vous quel pourcentage (%) du café produit dans le cadre des initiatives/pays avec lesquels vous travaillez est vendu sur le marché de l'UE, le cas échéant ? Si oui, veuillez préciser.

Non

Oui (veuillez préciser %)

* 29. À votre avis, quelle est la probabilité pour que l'industrie du café dans les pays où vous opérez soit prête à se conformer au RDUE d'ici la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024 ?

Déjà prête

Devrait être prête à la date limite

Devrait être prête après la date limite

Peu susceptible d'être prête avant plusieurs années